

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du mardi 22 novembre 2016

L'an deux mille seize, le mardi vingt deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Ghislain DEMONET, Maire**.

### Étaient présents :

Mesdames : Martine CLAUSSE – Mélissa COLIN – Sarah CONCHERI – Sandra DEMOUGIN – Anne Marie FARRUDJA – Nadine GALLOIS – Jacqueline GENAY – Marie Louise HUSSON – Cécile LANA – Catherine MANGEOT – Evelyne SASSETTI – Laetitia SCHLEGEL – Magali THOMASSIN

Messieurs : Paul BINDA – Jacques BOURGUIGNON – Alain COLLET – Ghislain DEMONET – Abdulhak EL OMARI – Thierry EVA – Hervé LAHEURTE – Francis LARDIN – Olivier MARTET – Christian PILLER.

### Avai(en)t donné procuration :

Madame Nadia DORE à Monsieur Thierry EVA – Monsieur Paul BRANDMEYER à Monsieur Olivier MARTET – Monsieur Bertrand DANIEL à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Monsieur Michel GUTH à Monsieur Alain COLLET

Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne Madame Cécile LANA comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2016.**

**Monsieur le Maire soumet le compte-rendu au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des votants. (6 abstentions).**

### **1. EPCI – Désignation des conseillers communautaires supplémentaires au 1er janvier 2017**

La répartition des sièges de conseillers communautaires entre les communes membres, par application de la méthode de droit commun, étant arrêtée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il convient de désigner les représentants supplémentaires pour la commune de Blainville-sur-l'Eau qui siégeront au sein du conseil communautaire de l'EPCI issu de la fusion.

L'article 35 de la loi dite « Notre » du 7 août 2015, prévoit que les conseillers communautaires sont désignés ou élus dans les conditions prévues au 1<sup>o</sup> de l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, dans les communes de plus de 1 000 habitants, dans le cas où il est nécessaire de pourvoir des sièges supplémentaires, les conseillers sont élus par le conseil municipal parmi ses membres, au scrutin de liste à un tour sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Les membres du Conseil Municipal doivent procéder à l'élection de deux conseillers communautaires supplémentaires, et ce à l'issue de l'approbation par les conseils communautaires du Val de Meurthe, du Bayonnais et de la Mortagne de la représentation de droit commun, soit 11 conseillers pour la commune de Blainville sur l'Eau au lieu de 9 actuellement.

Monsieur le Maire propose donc aux membres qui le souhaitent de se porter candidat afin de procéder à la désignation des délégués supplémentaires qui siègeront au sein de la nouvelle assemblée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de procéder à un vote à main levée. 6 membres du Conseil s'y étant opposé, le vote aura lieu à bulletin secret.

Monsieur le Maire procède à un appel à candidature. Deux listes sont ainsi constituées : liste 1 (Francis LARDIN et Catherine MAN

GEOT) et liste 2 (Martine CLAUSSE et Bertrand DANIEL).

A l'issue du dépouillement, les membres du Conseil :

- **Ont élu Monsieur Francis LARDIN et Madame Catherine MANGEOT délégués communautaires, à 21 voix contre 6.**

## **2. Finances - Admission en non valeur**

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer sur une demande d'admission en non-valeur présentée par le Comptable public, suite à l'effacement des dettes du redevable par décision de la commission de surendettement des particuliers.

- Admission en non-valeur d'un montant total de 2 007,18 € pour des frais de garde sur les exercices 2015 et 2016.

Monsieur le Maire propose ensuite de procéder au vote d'une décision modificative d'un montant de 1 500 euros au budget du Pôle Bergamote-Mirabelle afin d'inscrire les crédits nécessaires pour l'annulation de cette somme au budget.

Après explication, les membres du Conseil Municipal :

- **Admettent en non valeur et votent la décision modificative correspondante, à l'unanimité.**

## **3. Finances – Décision modificative n°2**

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°2 relative à la Zone du Douaire Saint-Aignan.

Il s'agit de réaliser des opérations d'ordre permettant d'identifier l'actif de la ZA à partir des dépenses réalisées depuis 2004 selon trois types de dépenses :

- RES9 : RESEAU DE VOIRIE ZA DOUAIRE ST AIGNAN au compte 2151 ;
- RES10 : RESEAU DE DEFENSE INCENDIE ZA DOUAIRE ST AIGNAN au compte 21538 ;
- RES12 : RESEAUX SECS ZA DOUAIRE ST AIGNAN au compte 21534.

Ces opérations d'ordre sont nécessaires à l'évaluation du coût de la zone dans le cadre du transfert à l'intercommunalité en janvier 2017.

Après explication, les membres du Conseil Municipal :

- **Valident la décision modificative n°2, avec 22 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre.**

## **4. Finances - Convention DGFIP**

Dans le cadre du marché d'optimisation fiscale avec le cabinet F2E2A, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal un projet de convention entre la commune et la Direction Générale des Finances Publiques.

Cette convention a pour objet de préciser les modalités d'échanges d'informations réciproques en vue d'améliorer le recensement, la mise à jour et l'actualisation des bases d'imposition.



Après explication, le Conseil Municipal :

- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la DGFIP de Meurthe-et-Moselle, à l'unanimité des votants.**

#### **5. Associations – Convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association ACBD Omnisports**

Monsieur le Maire propose de conforter le partenariat historique entre la commune de Blainville sur l'Eau et l'association ACBD Omnisports au travers d'une convention d'objectifs et de moyens. Celle-ci a pour objet de préciser les modalités de ce partenariat afin de :

- Faciliter la collaboration entre la Commune et l'ACBD Omnisports, dans un souci permanent d'harmonie et d'efficacité,
- Définir les champs de compétences respectives de chaque partenaire,
- Donner à l'ACBD Omnisports les moyens qui lui sont nécessaires pour assumer son rôle,
- De rendre visible, par tous les moyens déployés par l'ACBD Omnisports, le concours, notamment financier de la Commune de Blainville-sur-l'Eau.

Monsieur le Maire demande également aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à verser la subvention 2016 à l'association ACBD Omnisports, et ce à l'issue de la signature de la présente convention.

Monsieur le Maire rappelle que le seul interlocuteur désormais sera l'ACBD Omnisports.

Après explication, les membres du Conseil Municipal passent au vote, et :

- **Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et l'association ACBD Omnisports, à l'unanimité des votants (M. PILLER ne prend pas part au vote).**
- **Autorisent le versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 pour un montant de 20 400 euros, à laquelle s'ajoute la mise à disposition de l'agent de janvier au 1er septembre 2016 inclus (7 heures par semaine), à l'unanimité des votants.**

#### **6. Ressources Humaines – Astreintes et permanences**

Par délibérations en date du 04 janvier 2012, le conseil municipal a précisé les modalités de mise en œuvre et d'indemnisations de ces conditions particulières de travail que sont les astreintes et permanences, ainsi que les agents concernés.

Après avis favorable du Comité Technique réuni en date du 14 octobre 2016, Monsieur le Maire propose tout d'abord de compléter ces documents en y intégrant le cadre d'emploi des adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe, qui n'y figurent pas actuellement.

Puis de préciser un délai d'intervention comme suit: « un délai raisonnable en s'adaptant aux conditions de circulation ».

Après explication, les membres du Conseil Municipal passent au vote :

- **Et valident à l'unanimité les modifications apportées aux dispositions existantes.**

#### **7. Ressources Humaines – Programme pluriannuel de résorption de l'emploi précaire**

Vu la loi n° 2012 - 347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu la loi n°2016 - 483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Le dispositif de titularisation par dérogation au recrutement par concours introduit par la loi de mars 2012 est prolongé pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 13 mars 2018. Ce dispositif permet aux agents contractuels, remplissant les conditions spécifiques d'accéder à une titularisation. Il repose sur la valorisation de l'expérience professionnelle au travers :



- du recrutement par sélections professionnelles
- du recrutement sans concours pour l'accès au premier grade des cadres d'emplois de catégorie C accessibles sans concours.

Monsieur le Maire expose un rapport présentant la situation des agents contractuels remplissant les conditions requises pour prétendre à la prolongation du dispositif de titularisation pour la période du 13/03/2016 au 12/03/2018, ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour la période du 13/03/2016 au 12/03/2018.

Après explication, les membres du Conseil Municipal :

- **Valident à l'unanimité le programme pluriannuel de la commune.**

#### **8. Vente zone du Douaire Saint Aignan**

Par délibération en date du 1er juillet 2015, les membres du Conseil Municipal ont validé la vente de la parcelle cadastrée AK 282 pour une surface de 20 a 00 ca à l'entreprise JL FACTORY. Cette vente n'ayant pu aboutir, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour céder cette parcelle à Monsieur Nicolas CORDARY (CV Aménagements), dans le cadre de son activité située 3 rue de gerbéviller à Blainville sur l'Eau.

Après explication, le Conseil Municipal passe au vote et :

- **Autorise Monsieur le Maire à vendre la parcelle à Monsieur Nicolas CORDARY pour exercer son activité professionnelle, à l'unanimité.**

#### **9. Représentation théâtrale – Tarif d'entrée**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter une tarification relative aux représentations théâtrales organisées par la Commune.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une billetterie au tarif unique de 5 euros, avec une gratuité pour les enfants de moins de 12 ans accompagnés.

Après explication, les membres du conseil Municipal valident :

- **La tarification unique de 5 euros pour les manifestations théâtrales, à l'unanimité.**

*Pour information la prochaine représentation théâtrale se déroulera le 17 décembre 2016 à 20h30 à la MFC (troupe Mimes et masques « Quand la Chine téléphonera »*

#### **10. Subvention – Contrats Territoires Solidaires (CTS) projet « Macaron ».**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de solliciter une aide d'un montant de 50 000 euros auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre des Contrats Territoires Solidaires (CTS), pour son projet de restructuration des locaux socio-culturels, accueil de loisirs, multi-accueil dit projet « Macaron ».

Ce dispositif vient en aide aux communes fragiles pour leurs projets d'investissement au travers d'une enveloppe triennale par strate de population. La commune de Blainville sur l'Eau est ainsi éligible au plafond triennal de 50 000 euros.

Après explication, les membres du Conseil Municipal passent au vote et :

- **Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre des Contrats Territoires Solidaires pour un montant de 50 000 euros.**

#### **11. Informations et questions diverses**

Un point sur les animations et manifestations de fin d'année est ensuite fait, ainsi que sur les marchés publics, locaux commerciaux et logements communaux vacants.

- Défile de la Saint Nicolas le dimanche 04 décembre,
- l'Heure du Conte à la médiathèque les 30 novembre et 22 décembre

- Les ateliers décoration de Noël, animés par Sarah CONCHERI, disposeront début décembre leurs créations dans la ville.
- Concert de fin d'année de l'école Municipale d'enseignements artistiques le 10 décembre et spectacle de fin d'année le 16 décembre

Toutes les manifestations et animations de fin d'année sont également à retrouver sur le site de la commune : [www.blainvillesurleau.fr](http://www.blainvillesurleau.fr)

Monsieur le maire procède ensuite à un état des lieux des logements communaux et des locaux commerciaux et artisanaux vacants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

